

## COMPOSITION D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

### EPREUVE COMMUNE : ECRIT

**Pascale BARTHÉLEMY, Arnaud BAUBEROT, Fabrice BOUTHILLON, Axelle BRODIEZ, Christophe BRUN, Patrick CABANEL, Maurice CARREZ, Eric CHAUDRON, Antoine COPPOLANI, Nicolas DELALANDE, Gilles DELLA VEDOVA, Jean-Pierre DORMOIS, François DUMASY, Olivier DUMOULIN, Emmanuel FUREIX, Yvan GASTAUT, Bertrand GOUJON, Anne-Marie GRANET-ABISSET, Hélène HARTER, Claude HERAUDET, Arnaud HOUTE, Romain HURET, Yvan JABLONKA, Stéphane JETTOT, Pierre KARILA-COHEN, Guillaume LASCONJARIAS, Jean LE BIHAN, Aurélien LIGNEREUX, Guillaume MAZEAU, Christelle RABIER, Jenny RAFLIK, Pierre RAGON, Emmanuelle RETAILLAUD-BAJAC, Stéphanie SAUGET, Perrine SIMON-NAHUM, Christian SORREL, Marie STERN, Isabelle SURUN, Olivier TORT, Yvon TRANVOUEZ, Blaise WILFERT-PORTAL**

**COEFFICIENT : 3 ; DUREE : 6 HEURES**

Sujet : L'autorité en France, 1848-1958

Le sujet proposé cette année était le premier dans le cadre de la Banque d'épreuves littéraires, commune à l'École Normale Supérieure et à l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines (Lyon). Il s'agissait donc d'une « première », avec un certain nombre de changements d'importance. D'un point de vue quantitatif, le nombre des copies traitant du sujet s'est élevé à 3696 (pour 3840 candidats concernés) ; les deux ENS avaient nommé chacune 20 correcteurs, pour un jury de 41 membres au total (un correcteur « moral » ayant été assumé par deux correcteurs « physiques »), organisés en 8 équipes de 5 membres, la double correction étant assurée au sein de chacune de ces 8 équipes, par un système complexe mais rodé de longue date et destiné à assurer la plus grande justice à chacun des candidats. Les membres de ces équipes appartenaient aussi bien au contingent nommé par la rue d'Ulm qu'à celui nommé par Lyon, ce qui permet d'écrire que l'épreuve a bien été pleinement commune aux deux ENS, dans le choix de son sujet comme dans sa correction. Ce n'est que pour l'épreuve de spécialité de l'ENS LSH et les épreuves d'oral des deux écoles que chacune des écoles a retrouvé son autonomie, de site et de jurés, mais aussi de programmes (cf. les rapports d'oral propres à chacune).

La moyenne de l'épreuve est de 6,81, en augmentation assez sensible sur la moyenne de l'épreuve d'histoire dans l'ancien concours A/L de la rue d'Ulm (entre 6,15 et 6,21 pour les années 2006, 2007 et 2008), en baisse plus sensible sur la moyenne de l'épreuve en histoire dans l'ancien concours de l'ENS Lyon LSH (8,5 en 2008). Que les candidats et préparateurs ne manifestent aucune inquiétude : d'une part, le chiffre 2009 traduit une relative harmonisation ; de l'autre, ce n'est pas tant la moyenne qui fait le concours, que la hiérarchie

des notes, et celle-ci a évidemment été respectée. À preuve les chiffres qui suivent : plus d'une centaine de candidats ont rendu une copie blanche ou quasi-blanche (réduite à l'introduction, par exemple) ; 25 % des candidats (près de 40 % à la rue d'Ulm en 2008) ont obtenu une note inférieure à cinq ; près de huit sur dix ont obtenu une note inférieure à 10 (même proportion en 2008 à la rue d'Ulm) ; en revanche, 8,5 % d'entre eux ont obtenu au moins 14. Les notes vont de 0 à 19,5, ce qui montre que le jury ne craint pas d'ouvrir très largement le spectre de notation, conscient de ce qu'un concours a moins pour vocation de reconnaître des intelligences absolues (ce serait bien présomptueux que de le croire) que d'étalonner un ensemble donné de prestations.

À l'attention des candidats et des professeurs des khâgnes habituées à préparer la seule rue d'Ulm, signalons que, comme cela avait été annoncé en toutes lettres dans le rapport d'écrit 2008, il n'y a plus de chronologie jointe au sujet. Les conséquences en ont été immédiatement sensibles : le type de copie que le jury de la rue d'Ulm avait appris à bien identifier (et à ne pas apprécier), celle du candidat très faible en histoire mais bon en rhétorique et capable de broder une ample tapisserie plus ou moins filandreuse et aventureuse à partir des seules dates proposées, a purement et simplement disparu. Du coup, les copies 2009 ont été plus courtes, et somme toute plus « personnelles » et plus « sincères » – sans excès, des séries d'exemples ou de formules, venus d'un même cours, pouvant se reconnaître –, et le jury n'a pu que s'en réjouir. D'autant qu'il lui a été épargné de lire 500 ou 1000 fois que telle date en vérité secondaire, mais présente dans la chronologie, était « le » tournant du XIX<sup>e</sup> ou du XX<sup>e</sup> siècle...

Le programme d'écrit portait sur « Politique et société en France de 1848 à 1958 ». Très large, et en même temps consacré à un pays dont on pouvait penser que son histoire était familière aux khâgneux, il n'avait nullement de quoi inquiéter ces derniers. Le « et » qui reliait politique et société étant compris comme un « et » de mise en relation, et non en parallèle, la difficulté consistait, pour le jury, à trouver un sujet qui n'apparût pas comme trop téléguidé, notamment dans une perspective d'histoire de la politisation des campagnes, selon une historiographie dominée par des noms comme ceux d'Alain Corbin ou de Maurice Agulhon. D'où le choix d'une notion, l'autorité, qui aurait pu, à l'inverse, apparaître comme trop « philosophique » ou trop « sciences politiques », ce qui a conduit à lui accoler les dates extrêmes du programme, 1848-1958, afin de bien signifier qu'il s'agissait de réfléchir à des valeurs et processus dûment inscrits dans une histoire concrète, celle de la France entre 1848 et 1958. Une dissertation philosophique sur l'autorité, quelque brillante qu'elle fût, mais qui aurait tout ignoré de cette histoire, n'aurait pu espérer une bonne note ; et du reste bien peu de candidats ont succombé à cette tentation que pouvait redouter le jury. En revanche, beaucoup trop d'entre eux, peut-être hypnotisés par des dates de 1848 et 1958 qui indiquaient évidemment des changements de régime et la mise en place de nouvelles constitutions, s'en sont tenus à une histoire trop strictement constitutionnelle et politique, qui appauvrissait irrémédiablement la notion d'autorité. De là, trois écueils majeurs, trop répandus, les deux premiers classiques, l'autre clairement lié à une mauvaise compréhension du sujet 2009.

L'écueil classique, déjà relevé dans les copies des années précédentes (au moins à la rue d'Ulm), est celui de ces candidats qui, avec beaucoup de courage et de connaissances, entreprennent de broser une très vaste fresque historique, qu'ils entendaient conduire du 1<sup>er</sup> janvier 1848 au 31 décembre 1958. Dès lors, ils s'alignent au départ du marathon, et donnent à leur première partie (ici, très généralement, les années 1848-1870) d'indéniables qualités d'information, de finesse, de sens de la complexité et des nuances, qui annoncent un très bon devoir, si un tel rythme est suivi tout du long. Mais ils sont évidemment incapables, par manque de temps et d'énergie, de faire preuve des mêmes qualités jusqu'au bout du devoir, et leur troisième partie (parfois cela débute dès la deuxième), généralement – et paresseusement – consacrée par les candidats aux années 1940-1958, est simplement survolée, bâclée, voire

carrément inachevée, avec des raccourcis et des heurts extravagants, des silences sur des décennies entières qui sont autant d'aveux d'une mauvaise gestion du temps, voire du sujet lui-même. Le jury est toujours très embarrassé au moment de noter une copie dont les premières pages sont remarquables, mais qui s'épuise ensuite dans une cavalcade sans espoir avant de s'effondrer pour toute une moitié de la période à traiter, surtout lorsque figurent dans les lots des copies au talent beaucoup plus moyen mais qui ont eu la sagesse de parcourir l'ensemble d'une époque avec une relative égalité de traitement (fût-ce, comme trop souvent, au prix d'une vraie médiocrité). Dans les deux cas, les résultats risquent de s'avérer décevants pour les candidats, y compris pour ceux dont les talents sont évidents. Alors que les périodes à traiter dans les programmes, et dans la question proposée à l'écrit, ont toujours une vraie ampleur, chacun est invité à doser son effort le jour de l'épreuve et à se donner les moyens de traiter toute la période concernée, quitte à renoncer à tout dire de la complexité des choses dans la première partie.

Ces remarques sur le temps et sur l'équilibre à respecter entre les trois parties (plutôt que deux ou quatre, mais cela va sans dire chez les khâgneux) conduisent à dire un mot, une fois de plus, sur le choix même du plan : chronologique, ou thématique ? Rien de neuf, ici : un plan thématique apparaîtra souvent comme plus séduisant, car moins lié à une histoire politique événementielle dont on peut redouter à juste titre qu'elle soit trop plate ; mais un tel plan fait courir le risque de redites, d'une part, et celui d'un traitement du sujet qui négligera, méconnaîtra ou écrasera les inflexions, les ruptures, les évolutions mêmes – bref, tout ce qui fait histoire –, au prix parfois d'une histoire immobile ou dont la marche toute linéaire serait celle d'un progrès presque théologiquement fondé et qu'il serait vain d'interroger... Disons encore que le plan thématique souffre rarement la médiocrité et que son choix est une véritable prise de risque, dont l'expérience du jury montre qu'elle est souvent sanctionnée au prix fort. Pour autant, et c'était spécialement vrai cette année, un récit platement chronologique, organisé autour de trois parties à peu près égales, pour la seule nécessité d'un équilibre dont l'histoire ni son intelligence n'ont le plus souvent que faire, ou autour de dates « naturelles » et quasi saintes (1870 et 1940, par exemple, parce qu'il s'agit de 1870 et de 1940) et dont le choix, que l'on osera dire tautologique, n'est jamais légitimé, un tel récit, donc, ne saurait pas plus convaincre le jury.

La solution, somme toute simple, exige que soit prise une précaution et qu'un effort particulier soit fait. La précaution consiste à chercher « ses » dates, celles qui collent le mieux à la démonstration que l'on entend construire, et à justifier leur choix : le jury acceptera toujours des périodisations même très inégales, des dates même en apparence saugrenues, dès lors que, dans l'introduction générale ou dans celles des parties successives, les raisons de leur sélection auront été explicitement données. L'effort, d'où découle en vérité tout le devoir, consiste à repérer à la fois des périodisations et des thématiques dominantes, et à tenter de les mettre en relation, même si l'on observe des chevauchements, qu'il importe là encore de souligner et de justifier : une thématique peut évidemment s'étendre sur une période plus longue que celle à laquelle elle donne le la. Le tout est de montrer au jury que l'on sait que le temps de l'histoire est un mouvement, mais que la compréhension de ce mouvement ne peut se réduire à une simple narration, même fourmillante de faits.

Si l'on en vient à l'écueil majeur rencontré par trop de candidats dans le traitement de « L'autorité en France, 1848-1958 », on observera tout d'abord que les copies ne prennent pas suffisamment le temps ni le soin de définir ce que l'on peut entendre par autorité – et de cette définition allait découler tout le devoir. S'agissait-il des autorités politiques, au sens le plus banal, et aussi le plus appauvrissant ? Et donc des régimes et des chefs d'État ? Ou bien de l'autorité à tous les sens du terme, et dans toute une série de figures politiques, sociales, anthropologiques, culturelles même ? On songe (la liste n'est pas limitative) à l'autorité de l'État et de ses fonctionnaires (dits... d'autorité), mais aussi à l'autorité du grand propriétaire,

du patron (qu'il soit paternaliste ou non), du contremaître, de l'officier, du prêtre, du maître, du père (et du Père, ou sauveur, en politique), de l'homme (de l'époux), voire, également, du patron de presse, du philosophe en vogue (un Cousin, un Bergson, un Sartre...), du courant artistique maître du salon où les jeunes peintres rêvent de voir leurs toiles présentées (plusieurs copies, bien inspirées, n'ont pas manqué de souligner cet aspect). Le Code civil était donc aussi important que la constitution de tel ou tel régime. Et l'affaire Dreyfus, curieusement ignorée par presque toutes les copies, aurait pu fournir l'occasion d'un morceau de bravoure, puisque se trouve en son cœur un conflit entre deux autorités, celle de l'armée, mais aussi de la chose jugée, d'une part, et celle que, précisément, les « intellectuels » ont alors mise en avant, autorité du savoir, de l'expertise, de la critique externe et interne des documents, etc.

Les copies, même les plus sérieuses, qui se sont limitées à la seule histoire constitutionnelle et politique de la France, réduisant l'autorité à l'Autorité ou aux autorités (au pouvoir politique, en un mot), n'ont donc rempli qu'une partie du contrat que le sujet leur proposait : il fallait se montrer attentif à d'autres domaines que le politique, et faire des incursions un peu approfondies – au choix du candidat, par ailleurs – du côté de la société, de l'économie, de la famille, de la religion, etc. La France de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est largement encore une France de notables, de « capacités », de curés, de chefs de famille, même si progressent les démocratisations politique, syndicale, intellectuelle, sociale, même si, peu à peu, l'autorité du paterfamilias, par exemple, est (très partiellement) amoindrie, au profit des femmes et des enfants. Des lois comme celle de 1884 sur le divorce, ou celle de juillet 1901 sur les associations, avaient toute leur place dans une réflexion sur l'autorité. On avait là, du reste, un exemple d'évolutions différentielles qu'il fallait savoir souligner, avec des échelles de temps très variables : les prêtres ou les châtelains ont perdu plus vite que les pères, et sans doute aussi que les patrons et les officiers (que l'on songe à 1914-1918 et au mélange de contrainte et de consentement – des mots qui auraient pu être commentés – qui a fait tenir les poilus), cette « autorité » qui se trouvait encore au fondement de la société au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. À l'inverse, il est des autorités qui progressent, et d'abord celle de l'État, qui n'en finit plus de mailler ses réseaux dans le tissu des territoires, avec les préfets, les juges, les instituteurs, les agents voyers, les gardes chargés de faire appliquer le Code Forestier, etc. Il y a une territorialisation, toute républicaine, de l'autorité qui a trop peu été mise en valeur, beaucoup de candidats semblant considérer que la République est libérale par essence. Et il y a, bien évidemment, des conflits d'autorité, dont toute l'historiographie de la France rurale fournissait des exemples. On pouvait encore, et même l'on devait, être sensible aux différences régionales, tant l'on sait contrastées les cartes démographique, sociale, religieuse, politique de la France contemporaine : c'est une banalité, mais presque toujours perdue de vue par les candidats, que de dire que les zones « blanches » de déférence et les zones « rouges » de contestation n'ont pas la même relation à l'autorité.

Le jury, répétons-le, a été vivement surpris de voir une proportion notable des candidats s'en tenir à une histoire très classique du politique, alors que les approches sociales, culturelles, anthropologiques auraient dû se trouver dans toutes les copies. On comprend qu'il ait récompensé les candidats qui ont su dépasser l'analyse de la constitution du Second Empire, des lois de 1875 ou du discours de Bayeux, dépasser même les usages de la figure du Père dans l'idéologie pétainiste, par exemple, et qui ont tenté de mesurer les diffusions puis les rétractions, réelles ou supposées, de l'autorité dans l'ensemble du corps social.

D'un point de vue plus léger, le jury invite une nouvelle fois les candidats à se défier de formules qui ont certes marqué leur temps (du style « c'est un crétin que l'on mènera »), mais que tout le monde connaît et qui, répétées dans 1000 copies, en sortent très affaiblies aux yeux de correcteurs exaspérés. Ces derniers, en revanche, apprécient toujours autant la fraîcheur de perles dont ils prennent la liberté d'offrir ici une modeste couronne.

Commençons avec cette introduction aux formules fortement frappées : « La Révolution française, en guillotinant la figure du roi, s'est privée du visage séculaire de l'autorité ». Une autre copie propose, elle, une téléologie somme toute consolante : « Le Second Empire est bien parce qu'il a permis le retour de la République, comme le régime de Vichy a permis la Libération » (un régime dont les forces de l'ordre étaient nommées « CRS-SS »). Plus fondamentalement juste, l'adage suivant : « Le pouvoir politique peut être à l'origine d'une décision ». Revenons à l'histoire pour noter que le crétin de Thiers, salué un peu plus haut, a pu devenir un « pâle toquet » ; les préfets du Second Empire sont, eux, des « Empereurs aux petits pieds ». Ils bénéficiaient peut-être de l'alliance du « trône et de l'hôtel », surtout s'ils déféraient à la « tradition pascalienne » (pour l'obligation de faire ses pâques). Les attentats de la fin du siècle sont « anarchiques » (la thèse peut se défendre) : Sadi Carnot n'a-t-il pas été assassiné par Ravailac ? Clemenceau, le « premier des flics », a créé la « brigade des Tigres » ; mais le risque, un peu plus tard, devait venir du « Moujik entre les dents ».

Ce sont là des choses sans véritable gravité, qui ont leur utilité : elles égaient un instant des correcteurs dont la tâche n'est jamais légère, et parfois bien ingrate, mais dont la longue solitude est immanquablement récompensée, à intervalles réguliers ou non, par la lecture de copie sans fautes, écrites dans une langue efficace et parfois élégante, par des auteurs cultivés, qui savent mêler l'information et la réflexion et mener leur lecteur d'un point de départ à un point d'arrivée, au long d'un cheminement qui n'est rien d'autre que l'intelligence d'un processus ou d'un moment. Ces copies existent, et le jury est persuadé qu'elles sont à la portée de tout candidat, qu'il soit historien ou non. Encore faut-il savoir, à côté d'une information historique minimale acquise au cours de l'année de préparation, convoquer son amour de la langue française et de la clarté de l'expression, sa capacité à réfléchir à un sujet et à en définir les mots, sa volonté de bâtir une démonstration, c'est-à-dire un mouvement de la pensée.